

Assurance de protection juridique pour les indépendants

Sécurité sans faille /



Source d'énervement, les litiges d'ordre privé et professionnel prennent aussi du temps et coûtent cher. L'offre destinée aux indépendants couvre les principaux risques juridiques auxquels vous êtes exposé en tant que propriétaire d'une entreprise et particulier.

Prestations

- Examen de la situation juridique
- Conseil et représentation dans les domaines juridiques assurés
- Analyse de l'issue d'un éventuel procès
- Traitement du cas par des spécialistes
- Conseil lors du recours à un avocat indépendant
- Encaissement des indemnités obtenues
- Service juridique en ligne MyRight.ch
- Couverture pour des personnes individuelles ou pour une famille

Nous prenons en charge le paiement des

- frais d'expertise
- frais de justice et de procédure
- honoraires occasionnés par l'intervention d'un avocat (après accord préalable)
- dépens alloués à la partie adverse
- frais de médiation
- frais de traduction

Produit combiné intéressant

Couverture spécifique aux besoins

Service juridique en ligne MyRight.ch



réinventons /
la protection juridique

Une sécurité à toute épreuve /

AXA-ARAG défend vos intérêts juridiques de manière compétente en cas de litige vous impliquant en tant qu'usager de la route, particulier, locataire, travailleur indépendant ou pendant vos loisirs, et prend en charge les frais encourus.



Protection juridique pour les particuliers et professionnelle

Protection juridique pour les particuliers

En tant que particulier, vous êtes assuré en votre qualité de locataire, propriétaire, patient, consommateur et dans d'autres domaines de la vie privée.

L'assurance de protection juridique pour les particuliers englobe les domaines suivants:

- Droit de la responsabilité civile (y compris aide aux victimes)
- Droit pénal
- Droit des patients
- Droit des assurances
- Droit du travail en tant qu'employé
- Droit du bail à loyer et du bail à ferme, en tant que locataire ou fermier
- Droit des contrats en tant que particulier et propriétaire immobilier
- Droit des personnes, de la famille et des successions (conseil)
- Droits réels
- Droit de voisinage

Exemples de cas

- De retour chez vous, vous branchez l'ordinateur portable que vous venez d'acheter et constatez qu'il ne démarre pas. Le vendeur prétend que vous êtes vous-même responsable du dommage.
- Un couple vit depuis des années dans un appartement ancien. Le bailleur leur annonce soudain la rénovation complète de l'immeuble, accompagnée d'une hausse massive des loyers. Ce procédé est-il légal?

AXA-ARAG prend en charge les frais jusqu'à concurrence de 250 000 CHF par cas juridique assuré, et jusqu'à concurrence de 500 000 CHF avec Protection juridique Plus.

- ▶ Couvertures complémentaires:
 - Inclusion d'autres personnes
 - Inclusion d'autres immeubles (en plus de celui d'habitation)
 - Protection juridique pour les bailleurs (somme d'assurance: 50 000 CHF)

Protection juridique professionnelle

Toute entreprise est exposée à des risques multiples qui, dans le pire des cas, peuvent entraîner beaucoup de travail et de tracas supplémentaires, ainsi que des coûts élevés pour les honoraires d'avocat et les frais de justice.

Exemples de cas

- Le responsable d'un sinistre refuse de dédommager le lésé.
- Une assurance sociale (par exemple l'assurance-accidents) refuse de verser des prestations.
- Le voisinage se plaint des émissions sonores de votre entreprise et intente une action.

Protection juridique contractuelle

L'activité de toute société repose sur des contrats. Le non-respect de ces derniers peut brusquement entraîner des problèmes financiers pour l'entreprise.

Exemples de cas

- Un client exige une réduction du prix usine, car les travaux effectués présentent, selon lui, des défauts.
- Une livraison tardive de matériel entraîne un litige avec le fournisseur.

AXA-ARAG prend en charge les frais jusqu'à concurrence de 250 000 CHF par cas juridique assuré, et jusqu'à concurrence de 500 000 CHF avec Protection juridique Plus.

- ▶ Couvertures complémentaires:
 - Entreprise du partenaire
 - Droit du travail en tant qu'employeur (somme d'assurance: 50 000 CHF)
 - Droit des contrats commerciaux (somme d'assurance: 50 000 CHF)



Protection juridique en matière de circulation

Vous êtes assuré, que vous soyez propriétaire ou détenteur d'un véhicule assuré, conducteur ou passager de votre propre véhicule ou de celui d'un tiers, ou passager d'un moyen de transport public ou privé.

L'assurance de protection juridique en matière de circulation vous couvre dans les domaines suivants:

- Droit de la responsabilité civile (y compris aide aux victimes)
- Droit pénal
- Droit des assurances
- Retrait du permis de conduire
- Imposition des véhicules
- Droit des contrats applicable aux véhicules
- Droits réels

Exemples de cas

- Le non-respect d'un feu rouge peut entraîner un retrait de permis.
- Lors d'un dépassement, un chauffard provoque une collision avec un véhicule circulant correctement en sens inverse. Il nie les faits et il n'y a aucun témoin.

AXA-ARAG prend en charge les frais jusqu'à concurrence de 250 000 CHF par cas juridique assuré, et jusqu'à concurrence de 500 000 CHF avec Protection juridique Plus.

- ▶ Couvertures complémentaires:
 - Inclusion d'autres personnes
 - Extension aux véhicules automobiles et aux bateaux à moteur utilisés à des fins professionnelles
 - Aéronefs jusqu'à une masse maximale au décollage de 5,7 tonnes

Protection juridique pour les voyages

Lors de vos déplacements professionnels et privés, l'assurance de protection juridique pour les voyages vous permet de bénéficier d'une assistance dans les domaines suivants:

- Droit de la responsabilité civile
- Droit pénal
- Droit des patients
- Droit du bail
- Droit des contrats portant sur des voyages

Exemples de cas

- La police australienne menace de placer le preneur d'assurance en détention pour dépassement de la vitesse limite autorisée. AXA-ARAG verse la caution pénale afin d'éviter une détention préventive et nomme un avocat sur place.
- Lors de la restitution d'un véhicule de location aux Etats-Unis, le loueur signale à l'assuré des dommages au véhicule préexistants et les facture.

AXA-ARAG prend en charge les frais jusqu'à concurrence de 50 000 CHF par cas juridique assuré, et jusqu'à concurrence de 100 000 CHF avec Protection juridique Plus.

MyRight.ch – votre service juridique en ligne

Besoin d'une assistance juridique? AXA-ARAG a mis en place un service juridique en ligne à l'usage de sa clientèle.

MyRight.ch

vous offre un large éventail de possibilités. ▶

Combinaison judicieuse

La protection juridique pour les voyages avec couverture dans le monde entier est incluse si les modules «protection juridique pour les particuliers et professionnelle» et «protection juridique en matière de circulation» sont conclus ensemble.

Protection juridique Plus

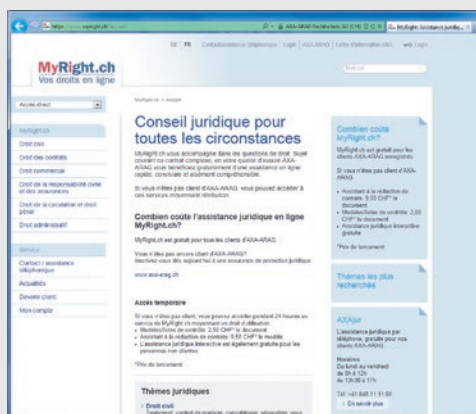
Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez étendre la couverture contre le paiement d'une surprime:

- Doublement de la somme de garantie
- Extension de la couverture en fonction des besoins: p.ex. en droit pénal, en droit du travail, en droit de la construction et en droit des contrats de construction, en droits réels; inclusion d'un conseil juridique en droit du divorce
- Aucune réduction des prestations en cas de faute grave
- Prise en charge des frais de procédure pour les décisions pénales de première instance dans le domaine de la protection juridique en matière de circulation jusqu'à 500 CHF par année d'assurance.

Preneur d'assurance

La protection juridique pour les indépendants en raison individuelle peut être conclue en tant qu'assurance individuelle ou familiale. Le chiffre d'affaires (2 millions CHF/an au max.) et la somme des salaires (200 000 CHF/an au max.) sont déterminants pour la couverture d'assurance.

Les conditions générales d'assurance fournissent des informations complémentaires sur les prestations détaillées.



Domaines juridiques couverts

- Droit des contrats
- Droit du travail
- Droit du bail
- Droit des voyages
- Droit de la famille /des successions
- Droits des biens/droit immobilier
- Droit des sociétés
- Droit de la responsabilité civile/des assurances
- Droit de la circulation/droit pénal
- Droit de la construction publique
- Droit fiscal

Vos avantages

- Consultation de documents juridiques types
- Etablissement de contrats personnalisés de manière interactive
- Réponses aux questions juridiques les plus courantes

Jugez par vous-même!

MyRight.ch

Accès et téléchargement illimités, 24 heures sur 24, convivialité et confidentialité garanties: identifiez-vous et bénéficiez d'informations actualisées en permanence.



Solutions individuelles pour votre sécurité /

Vos besoins en tant que particulier et entrepreneur sont nombreux et variés. L'assurance de protection juridique pour les indépendants vous permet d'ajouter des couvertures complémentaires aux modules de base afin d'obtenir une couverture optimale sur mesure.

	Somme d'assurance	Avec Protection juridique Plus
Protection juridique pour les particuliers et professionnelle		
Module de base	250 000 CHF	500 000 CHF
Couvertures complémentaires:		
Droit du travail en tant qu'employeur	50 000 CHF	100 000 CHF
Droit des contrats commerciaux	50 000 CHF	100 000 CHF
Protection juridique pour les bailleurs	50 000 CHF	100 000 CHF
Personnes supplémentaires	250 000 CHF	500 000 CHF
Immeubles supplémentaires	250 000 CHF	500 000 CHF
Entreprise du partenaire	250 000 CHF	500 000 CHF
Protection juridique en matière de circulation		
Module de base	250 000 CHF	500 000 CHF
Couvertures complémentaires:		
Véhicules automobiles et bateaux utilisés à des fins professionnelles	250 000 CHF	500 000 CHF
Aéronefs	250 000 CHF	500 000 CHF
Personnes supplémentaires	250 000 CHF	500 000 CHF
Protection juridique pour les voyages		
Module complémentaire (en plus du produit combiné)	50 000 CHF	100 000 CHF

Les assurances de protection juridique d'AXA-ARAG vous garantissent une assistance juridique professionnelle et vous protègent des conséquences financières liées à un litige.

AXA-ARAG Protection juridique SA
Affolternstrasse 42
Case postale 6944
8050 Zurich
Téléphone 0848 11 11 00
Fax 058 855 96 00
AXA-ARAG.ch

